



EN SANTÉ :

Des solutions publiques

**RENDENT LES
SERVICES MÉDICAUX
ACCESSIBLES À TOUS**

Pour protéger et élargir les soins de santé publics, nos gouvernements doivent appliquer la Loi canadienne sur la santé et écarter les services privés à but lucratif.

L'accès aux soins doit dépendre des besoins médicaux, pas de la capacité à payer. Voici pourquoi.



Le saviez-vous ?



L'entreprise privée à but lucratif effrite le caractère public et universel des soins de santé.



Selon la Loi canadienne sur la santé, les soins doivent être fournis par l'État, sans frais modérateurs, ni surfacturation. Pourtant, nos gouvernements permettent à des cliniques privées de faire des chirurgies et d'autres actes spécialisés, ce qui crée un système à deux vitesses.



Avec les frais qu'elles chargent, les cliniques privées sont accessibles uniquement aux riches qui, du coup, peuvent payer pour se faire soigner plus vite. Cela creuse les inégalités entre les riches et les autres.



Oui, les listes d'attente sont trop longues, mais les cliniques à but lucratif empirent les choses. Les cliniques privées siphonnent le système public en embauchant du personnel médical formé et expérimenté. Ainsi, les listes d'attente publiques s'allongent.



Les soins à but lucratif sont plus chers, moins bons et moins sûrs. Selon une étude de 2011, une chirurgie du genou en clinique privée pour un travailleur accidenté coûte 3200 \$, contre 960 \$ dans un hôpital public, et la convalescence est plus longue.



Le médecin qui possède une clinique privée ou qui en est actionnaire a intérêt à y envoyer ses patients, même si cet intérêt ne concorde pas avec celui du patient. Et rien ne l'interdit dans la loi canadienne.

LES SOINS DE SANTÉ PUBLICS FONT PASSER LES GENS AVANT LES PROFITS

Les Canadiens appuient fortement leur système de santé ; ils en sont fiers. Ce système est à notre service ; tout le monde y a accès, équitablement, au moment opportun.

Notre système de santé a des difficultés, mais les meilleures solutions à ces défis sont *publiques*. Les solutions publiques respectent les valeurs d'équité, d'égalité et d'universalité. On ne réglera pas le problème des listes d'attente en permettant aux riches de payer pour se faire soigner plus vite au privé.

Il faut accroître nos investissements dans le système public, pas les diminuer.



Il faut que le gouvernement fédéral applique la Loi canadienne sur la santé, qu'il mette fin aux frais modérateurs illégaux et à la surfacturation et qu'il pousse les provinces à respecter la loi.



Les provinces doivent aussi en faire plus en adoptant des solutions publiques pour : réduire les listes d'attente ; protéger et élargir le système de santé public ; et stopper la prolifération des cliniques privées.



Il faut embaucher plus de personnel au public pour raccourcir les listes d'attente et améliorer les soins.



Il faut annuler les compressions budgétaires pour assurer à tous l'accès aux soins dont ils ont besoin.



LES SOLUTIONS PUBLIQUES EN DONNENT PLUS, POUR TOUS ET POUR MOINS CHER.

Un système de santé à deux vitesses profite aux riches, au détriment des autres. On ne devrait pas craindre de ne pas pouvoir se payer les soins dont on a besoin.

Les Canadiens méritent mieux.

Demandons au gouvernement fédéral et aux provinces d'agir **tout de suite**.

Pour en savoir plus, visitez :

scfp.ca/soins-de-sante-solutions-publiques
ou écrivez-nous à solutions-publiques@scfp.ca

SCFP



0341-12-04-2018